

Discours du ministre Gilberto Gil dans le cadre de la Première session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

OTTAWA, CANADA – LE 11 DÉCEMBRE 2007

Merci, monsieur le président, Gilbert Laurin. Merci, Madame Françoise Rivière, sous-directrice générale à la Culture de l'UNESCO. Merci, Monsieur Georges Anastassopoulos, président de la Conférence générale de l'UNESCO. Merci à tous les autres membres de la Table, aux fonctionnaires du gouvernement canadien, à mesdames et messieurs les représentants des États membres de l'UNESCO et aux instances culturelles :

Permettez-moi d'abord de remercier le Canada d'offrir la traduction simultanée de cette rencontre en portugais. J'aimerais également féliciter le Canada pour l'élection de M. Laurin à la présidence de ce comité.

C'est un grand plaisir de représenter mon pays, le Brésil, dans le cadre de cette Première session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Au nom de la délégation brésilienne, j'aimerais remercier le gouvernement canadien de son accueil chaleureux.

J'ai pleine conscience de la grande responsabilité que nous partageons avec les États membres de ce comité au moment où nous lançons les fondations et les lignes directrices en matière d'efficacité d'application des articles de la Convention. En signant et en ratifiant la Convention, nos pays ont réaffirmé le droit souverain de formuler et d'instaurer leurs propres politiques culturelles ainsi que d'adopter des mesures en vue de protéger et de promouvoir la diversité culturelle. Ainsi, les paramètres et les procédures faisant l'objet de débats dans ce forum ne devraient pas avoir pour seul objectif de faciliter ce processus, mais également de consolider les politiques culturelles de chaque pays.

C'est le moment d'affirmer et de renforcer la culture comme axe central de développement, tant à l'échelle locale que régionale et internationale. La coopération et les échanges internationaux nous permettent de révéler et de connaître nos diversités mutuelles, et, ainsi, d'augmenter la richesse de nos pays tout en contribuant au développement de chaque nation.

C'est dans ce contexte que le Brésil réaffirme l'importance de la création d'un Fonds international pour la diversité culturelle et démontre son intérêt à y investir les ressources nécessaires, tout en cherchant inlassablement des solutions aux contraintes budgétaires. Ainsi, le Fonds devrait être essentiels m

d'autonomie et de durabilité des groupes culturels en leur accordant reconnaissance et accès aux technologies développées par nos sociétés.

M. le président, nous devons élaborer des politiques complètes

d'action, en n'autorisant aucun retour sur nos engagements. Du point de vue du Brésil, un tel défi signifie transformer le concept de diversité en politiques concrètes mettant bien réellement en application les principes et les lignes directrices déjà convenues et approuvées par les quelque 70 pays qui ont ratifié la Convention. C'est dans le cadre cette grande responsabilité que je nous souhaite à tous un excellent travail couronné de succès.

Merci beaucoup!